



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre Communautaire, 3 rue de Fatima, Beauré, lundi, le 7 décembre 2009 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

18 DEC. 2009

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4666-071209 **APPUI AU PROJET HYDRO-CANYON-SAINT-JOACHIM**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beauré ont lancé un appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14,3 MW sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim;

ATTENDU QUE le projet connu sous le vocable « Hydro-Canyon » est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) préparé par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beauré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beauré appuie les démarches de la municipalité de Saint-Joachim dans la réalisation de la mini-centrale Hydro-Canyon sur la rivière Sainte-Anne.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, sous réserve de l'adoption du procès-verbal du 7 décembre 2009.

Ce 14 décembre 2009.

Johanne Gagnon
Greffière et directrice générale adjointe

Résolution # 2009-243 «Appui au projet Hydro-Canyon, rivière Ste-Anne – Municipalité de St-Joachim»

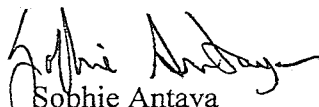
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré ont lancé un appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14,3 MW sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim;

ATTENDU QUE le projet connu sous le vocable « Hydro-Canyon » est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) préparé par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à Hydro-Québec;

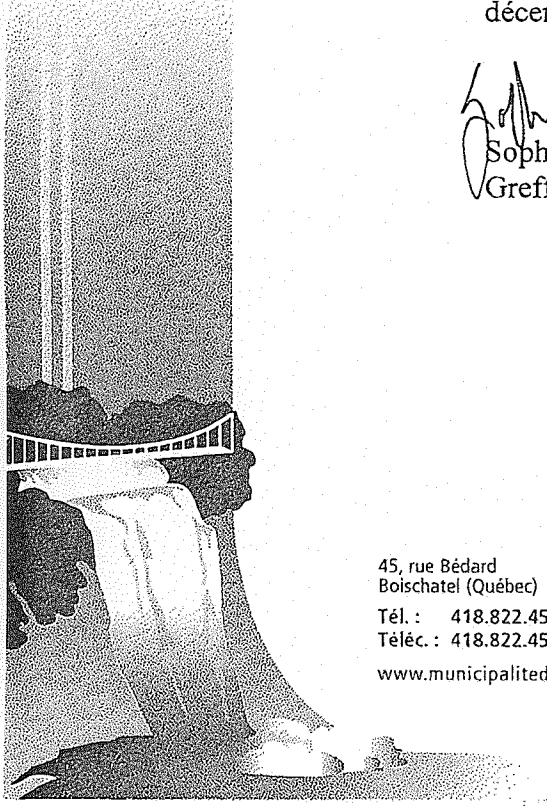
ATTENDU QUE la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beaupré.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu que la municipalité de Boischatel appuie les démarches de la municipalité de Saint-Joachim dans la réalisation de la mini-centrale Hydro-Canyon sur la rivière Ste-Anne.

Extrait du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7^{ème} jour de décembre 2009.



Sophie Antaya
Greffière-trésorière



45, rue Bédard
Boischatel (Québec) G0A 1H0
Tél. : 418.822.4500
Télec. : 418.822.4512
www.municipalitedeboischatel.ca



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

14 DEC 2009

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2009

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie le lundi 7 décembre 2009, étaient présents : Mesdames Marie-Claude Drouin, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

COPIE OFFICIELLE DE LA RÉOLUTION #09-12-6966

Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Joachim pour le projet Hydro-Canyon

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré ont lancé un appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14,3 MW sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim;

ATTENDU QUE le projet connu sous le vocable « Hydro-Canyon » est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) préparé par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beaupré.

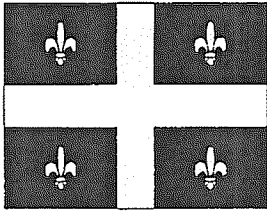
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Drouin, conseillère, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.:

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien appuie les démarches de la municipalité de Saint-Joachim dans la réalisation de la mini-centrale Hydro-Canyon sur la rivière Sainte-Anne.

Pierre Lefrançois
Maire

COPIE CONFORME DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE LE 7 DÉCEMBRE 2009.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale



Extrait des procès-verbaux

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 7 décembre 2009 à 20h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Rémi Drouin, Madame Caroline Nicole,
Monsieur Michel Lebel, Madame Nathalie Morin,
Madame Manon Trépanier, Monsieur Martin Dionne.

PROJET HYDRO-CANYON, APPUI

RÉSOLUTION 6230-12-09

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré ont lancé un appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14.3 mégawatt sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim;


CONSIDÉRANT QUE le projet connu sous le vocable « *Hydro-Canyon* » est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 mégawatt et moins) du gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Manon Trépanier, appuyé par Monsieur Michel Lebel **QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré appuie les démarches de la municipalité de Saint-Joachim dans la réalisation de la mini-centrale Hydro-Canyon sur la rivière Sainte-Anne.

Adopté à l'unanimité

Copie conforme certifiée, sous réserve de l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2009.


Frédéric Drolet-Gervais
Directeur général, secrétaire-trésorier
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré

Le 9 décembre 2009

COPIE DE RÉSOLUTION

MUNICIPALITÉ DE ST-FERRÉOL-LES-NEIGES

À une séance ordinaire, tenue le 7 décembre 2009 au lieu habituel et heure habituels, à laquelle sont présents le maire, monsieur Germain Tremblay, et les conseillers(ères) suivant(e)s:

Monique Goulet
Lyse Gingras
Laurent Habel
Ghyslaine Lortie
Robert Pilote
Léopold Michel

formant quorum sous la présidence du maire.

Attendu que la municipalité de St-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré ont lancé un appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14.3 MW sur la rivière Ste-Anne à St-Joachim ;


Attendu que le projet, connu sous le vocable « Hydro-Canyon », est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) préparé par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à Hydro-Québec ;

Attendu que la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beaupré ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux appuient les démarches de la municipalité de St-Joachim dans la réalisation de la mini-centrale Hydro-Canyon sur la rivière Ste-Anne.

Copie conforme extraite du volume de procès-verbaux, résolution numéro 09-507 et donnée à St-Ferréol-les-Neiges, ce quatorzième jour du mois de décembre deux mille neuf.


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

Extrait du Procès-Verbal
Ou du 7 décembre 2009
Copie de Résolution

Municipalité de

SAINT-TITE-DES-CAPS

A la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Saint-Tite-des-Caps

18 DEC. 2009



tenue le 7 décembre 2009 et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire

monsieur Pierre Dion

et les Conseillers suivants : M. Rémi Lachance M. Mario Dufour
Mme Hélène Gravel M. Éric Lachance
M. Pierre Moreault

APPUI AU PROJET HYDRO-CANYON, RIVIÈRE SAINTE-ANNE À SAINT-JOACHIM (Rés. # 8663)

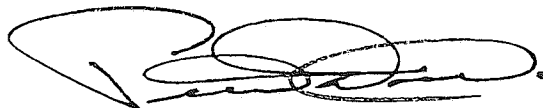
Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré ont lancé un appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14,3 MW sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim;

Considérant que le projet connu sous le vocable « Hydro-Canyon » est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) préparé par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à Hydro-Québec;

Considérant que la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beaupré;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Moreault, Conseiller appuyé par M. Rémi Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps appuie les démarches de la Municipalité de Saint-Joachim dans la réalisation de la mini-centrale Hydro-Canyon sur la rivière Sainte-Anne.



COPIE CONFORME

Pierre Dion, Maire



VILLE de CHÂTEAU-RICHER

8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec)
G0A 1N0
Tél.: (418) 824-4294
Télec.: (418) 824-3277
chateau.richer@videotron.ca

RESOLUTION

Procès-verbal ou copie de résolution du 11 janvier 2010 à la session régulière du conseil de Ville de Château-Richer tenue le 11 janvier 2010 et à laquelle sont présents monsieur Frédéric Dancause, maire et les conseillères et conseillers suivants :

Mme Julie Gariépy

M. Philippe Dorion

M. Peter Bergeron

M. Jean-Pierre Caron

M. Yvan Gauthier

Mme Lise Buteau

tous formant quorum sous la présidence du maire.

.....
RESOLUTION NUMERO 10-011

Appui au projet Hydro-Canyon,
rivière Sainte-Anne – Saint-Joachim

.....
CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré ont lancé un appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14.3 MW sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT que le projet connu sous le vocable « *Hydro-Canyon* » est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) préparé par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Caron et résolu.

EXTRAIT DES MINUTES

DU

CONSEIL DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil du Séminaire de Québec, tenue en la Salle du Conseil le mercredi 20 janvier 2010, à 9 h 15, sous la présidence de Monseigneur Hermann Giguère, Supérieur général du Séminaire.

10.- APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM - PROJET HYDRO-CANYON

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré ont lancé un appel de candidatures pour un partenariat dans la réalisation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14,3 MW sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim ;

ATTENDU QUE le projet connu sous le vocable « *Hydro-Canyon* » est préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) élaboré par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec et dont l'application a été confiée à *Hydro-Québec* ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet bénéficiera à toute la Côte-de-Beaupré :

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, laquelle est une municipalité privée administrée par le Séminaire de Québec, appuie les démarches de la municipalité de Saint-Joachim dans la réalisation de la minicentrale *Hydro-Canyon* sur la rivière Sainte-Anne.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire du Conseil,

MICHEL CAMIRÉ, ptre

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
ce 21 janvier 2010

Secrétaire de la corporation

S.2009-06-07